



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH

6 Rue Sanche Le Grand

64120 SAINT PALAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH

**6 Rue Sanche Le Grand
64120 SAINT PALAIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de l'association ACCUEIL SAINTE ELISABETH,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL SAINTE ELISABETH relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2025** à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels à la note « PRINCIPES GENERAUX ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des coûts de personnel, dont notamment la provision pour congés payés et les indemnités de fin de carrière.
- La correcte affectation des résultats.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

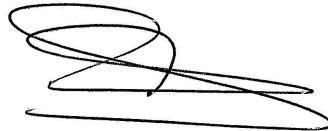
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 29 juin 2026



Cabinet PERES SARL
Représenté par Eric LAGRILLE
Commissaire aux comptes

BILAN ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH 64120 SAINT-PALAIS

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	6 864.00		6 864.00	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	19 376 032.91	7 853 874.11	11 522 158.80	12 172 245.48
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 135 228.95	930 810.61	204 418.34	213 618.40
Autres immobilisations corporelles	1 131 521.70	805 731.41	325 790.29	321 129.41
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total 1	21 649 647.56	9 590 416.13	12 059 231.43	12 706 993.29
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	20 450.95		20 450.95	15 338.08
Autres approvisionnements	29 617.02		29 617.02	30 839.53
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	21 688.52		21 688.52	
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	481 419.28		481 419.28	418 345.54
Autres créances	170 264.12		170 264.12	59 030.07
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 616 990.75		3 616 990.75	3 375 115.73
Charges constatées d'avance	17 908.44		17 908.44	14 720.78
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	4 358 339.08		4 358 339.08	3 913 389.73
Frais d'émission des emprunts (4)	121 871.87		121 871.87	130 134.37
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	26 129 858.51	9 590 416.13	16 539 442.38	16 750 517.39



BILAN ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH 64120 SAINT-PALAIS

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	282 182.63	282 182.63
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 059 894.60	1 059 894.60
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	3 190 061.77	3 084 605.45
Autres		
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	254 364.40	206 003.51
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-1 970 484.68	-2 109 148.86
Excédent ou déficit de l'exercice	281 763.74	292 480.40
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 892 482.57	1 961 702.83
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	92 703.00	92 703.00
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif	4 652.43	80 347.21
Autres provisions réglementées	128 648.81	
Total 1	5 216 269.27	4 950 770.77
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	132 407.43	152 826.55
Total 3	132 407.43	152 826.55
PROVISIONS		
Provisions pour risques	223 175.16	223 175.16
Provisions pour charges	599 347.01	596 460.01
Total 4	822 522.17	819 635.17
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 831 562.15	9 311 300.18
Emprunts et dettes financières diverses	164 161.80	141 033.90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 153.08	250 490.44
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	840 451.90	841 416.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 961.39	7 961.39
Autres dettes	259 273.15	263 784.02
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 680.04	11 298.97
Total 5	10 368 243.51	10 827 284.90
Ecart de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	16 539 442.38	16 750 517.39



ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH 64120 SAINT-PALAIS

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de marchandises			
Ventes de Biens et Services			
Ventes de Biens			
Montant net du chiffre d'affaires			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		710 048.77	726 040.16
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		8 486 495.23	8 036 219.75
Versements des fondateurs ou consommations de biens			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurance-vie			
Contributions financières			
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		11 761.00	122 419.01
Autres produits		222 629.12	162 951.15
Utilisation des fonds dédiés		20 419.12	22 372.25
Total 1		9 451 353.24	9 070 002.32
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations de stocks de marchandises			
Achats de matières premières et fournitures			
Variation de stock de matières premières et fournitures			
Achats d'autres approvisionnements		916 498.83	857 171.18
Variation de stock d'approvisionnements		-3 890.36	8 549.44
Autres achats et charges externes		1 092 940.41	825 825.72
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		498 308.91	479 385.03
Salaires et traitements		4 078 528.27	4 174 222.87
Charges sociales		1 598 121.85	1 562 978.30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		771 070.13	769 484.52
Dotations aux provisions		67 602.03	120 156.93
Reportes en fonds dédiés			
Autres charges		11 768.11	12 690.86
Total 2		9 030 948.18	8 810 464.85
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		420 405.06	259 537.47
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		70 359.88	66 309.73
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total 5		70 359.88	66 309.73
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		204 892.76	217 200.11
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total 6		204 892.76	217 200.11
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)		-134 532.88	-150 890.38
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)			

ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH 64120 SAINT-PALAIS

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion			101 992.51
Produits exceptionnels sur opération de capital			92 109.83
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total 7			194 102.34
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			452.05
Charges exceptionnelles sur opération de capital		484.44	5.35
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total 8		484.44	457.40
		-484.44	193 644.94
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		3 624.00	9 811.63
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total A			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total B			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		9 521 713.12	9 330 414.39
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		9 239 949.38	9 037 933.99
EXCEDENT OU DEFICIT		281 763.74	292 480.40

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Association « Accueil Sainte Elisabeth » privée à but non lucratif loi 1901, dont le siège se situe à 6, Rue Sanche Le Grand SAINT-PALAIS (64120).

L'Association « Accueil Sainte Elisabeth », présidé par Monsieur Guy ENECO se donne pour missions d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes âgées en EHPAD qui comprend 120 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire, et des personnes en situation de handicap en Foyer de vie, qui comprend 33 lits en hébergement permanent et 1 lit en hébergement temporaire.

Dans le prolongement de ces activités et dans le cadre d'une politique de mutualisation à l'échelle locale, l'association gère une activité commerciale « libre » c'est-à-dire sans tutelle des financeurs.

Elle assure une prestation restauration et une prestation linge auprès d'établissements locaux. Elle assure également la location de 6 appartements et 3 locaux à usage de bureau.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE :

L'EHPAD et le foyer de vie ont signé un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) sur la base d'une programmation arrêtée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental pour la période 2024-2028.

Les moyens dédiés à la réalisation de son objectif sont :

Sur le plan financier :

- Le forfait global relatif aux soins, financé par l'ARS,
- Le forfait global relatif à la dépendance, financé par le Conseil Départemental,
- La tarification hébergement, à la charge du résident, est arrêté par le Conseil d'Administration de l'établissement.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif au plan comptable général.

Première application du règlement ANC n° 2022-06 = Modernisation des états financiers.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que repris pour les organismes sans but lucratif par le règlement ANC

n° 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06. Cette réforme se traduit principalement par :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel ainsi qu'à certains éléments présentés par nature exceptionnel (provisions réglementées, corrections d'erreurs, changements de méthode comptable) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges : les remboursements de charges et refacturations sont désormais comptabilisés directement en produits et charges courantes selon leur nature.

En conséquence, certains postes du compte de résultat de l'exercice N ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice N-1. Lorsque cela est significatif, les effets de ces changements sont indiqués dans les commentaires relatifs aux postes concernés.

METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Par prudence, la base d'amortissement retenue correspond au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée. Les amortissements des immobilisations sont pratiqués dès leur acquisition.

Seules les constructions ont fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et les durées fixées par les tutelles :

Constructions et agencements	Amorti en linéaire de 1 à 33 ans
Matériel et outillage	Amorti en linéaire de 1 à 30 ans
Matériel de bureau et informatique	Amorti en linéaire de 2 à 10 ans
Installations et agencements divers	Amorti en linéaire de 5 à 20 ans.

Ces immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation légale ou libre.

A noter, qu'à la demande de la tutelle, tous les travaux de 2014 et des années suivantes (PPI) sont amortis sur une période de 30 ans alors que certains aménagements n'atteindront pas cette durée de vie.

STOCKS

Les marchandises et fournitures sont valorisées au prix d'achat selon le dernier prix connu.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées dès lors qu'un risque d'un montant significatif est connu (litige social ou risque de reversement de subventions par exemple).

FONDS DEDIES :

Fonds dédiés relatifs à des immobilisations amortissables : l'entité rapporte en produits la quote-part de fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation financée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Concernant les activités sous tutelles du Conseil Départemental (EHPAD et Foyer de Vie) et de l'ARS (Soins), certaines charges ne sont pas acceptées dans les comptes administratifs qui leurs sont soumis à approbation, alors que l'avis du CNC 2007-05 impose leur enregistrement.

Impact de l'avis du CNC 2007-05 du 04/05/07 sur l'exercice 2025 (écritures de convergence comptable) :

Variation indemnités de congés payés : + 1 009,68€ charges comprises

Variation indemnités de fin de carrière : - 6 974€ charges comprises

Reprise résultat déficitaire de 2021 sur le Foyer de Vie : 48 293,45€

Reprise résultat déficitaire de 2023 sur le Foyer de Vie : 19 757,16€

Ces montants sont inscrits en comptes de charges et produits.

AINSI LE RESULTAT ADMINISTRATIF 2025 EST LE SUIVANT :

Sections	Résultat comptable	Reprise résultat antérieur	Retraitements	Résultat administratif
Hébergement	30 385,01		10 275,95	20 109,06
Dépendance	51 195,12		1 504,48	49 690,64
Soins	143 835,27		-1 018,50	144 853,77
Foyer de vie	31 722,36	-68 050,61	-18 745,61	-17 582,64
TOTAL	257 137,76	-68 050,61	-7 983,68	197 070,83

Le bénéfice net de l'activité commerciale au titre de l'année 2025 est de 24 625,98€.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 16 539 442€.

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE GESTIONNAIRE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	281 763,74	292 480,40
Reprise du résultat antérieur	-68 050,61	-53 307,85
Retraitements	7 983,68	-74 492,91
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	221 696,81	164 679,64
Dont résultat effectif sous gestion propre	24 625,98	48 360,89
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	197 070,83	116 318,75

FAITS SIGNIFICATIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'EHPAD a conclu une convention d'aide sociale avec le Conseil Départemental ce qui permet de fixer librement le tarif hébergement aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale tout en respectant la limite de 15% du tarif moyen départemental. Ce dispositif permet de bénéficier d'une souplesse tarifaire tout en continuant à répondre aux enjeux d'accueil des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, dans un cadre contractuel avec le Conseil Départemental.

Le tarif applicable aux bénéficiaires de l'aide sociale reste quant à lui fixé par le conseil départemental.

Depuis l'exercice 2024, cette solution permet effectivement un plan de retour à l'équilibre de l'établissement.

Le plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 du Foyer de Vie a été validé par le Conseil Départemental le 13 octobre 2023. L'ensemble du projet s'élève à 360 863€.

Le plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027 de l'EHPAD été validé par le Conseil Départemental le 25 octobre 2022. L'ensemble du projet s'élève à 282 327€.

Les lois SEGUR (pour l'EHPAD) et LAFORCADE et SEGUR POUR TOUS (pour le Foyer de Vie), financées par l'ARS et le Conseil Départemental sous forme de dotation, sont appliquées.

FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS OBTENUS EN CNR

- du Conseil Départemental : Séances d'ostéopathie à destination des professionnels : 3800€
- du Conseil Départemental : 206 000€
- de l'ARS : 8 163€

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Constructions	19 261 307,63			19 261 307,63
Aménagement constructions	114 725,28			114 725,28
Matériel et outillage	1 147 363,59	46 307,69		1 193 671,28
Mobilier et agencements	507 595,08	10 902,40		518 497,48
Matériel de transport	55 116,88	12 684,12		67 801,00
Matériel de bureau	146 223,68		1 884,75	144 338,93
Mobilier	328 503,14	13 938,82		342 441,96
immo. incorporelle en cours	6 864,00			6 864,00
TOTAL	21 567 699,28	83 833,03	1 884,75	21 649 647,56

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant au début de l'exercice	Dotation Augmentation	Dotation Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Construction	7 128 076,64	647 105,94		7 775 182,58
Aménagement construction	75 710,79	2 980,74		78 691,53
Matériel et outillage	919 451,49	75 376,33		994 827,82
Mobilier et agencements	301 575,60	13 761,88		315 337,48
Matériel de transport	55 116,88		20 402,18	34 714,70
Matériel de bureau	83 722,08	1 131,20		84 853,28
Mobilier	290 188,52	16 620,22		306 808,74
TOTAL	8 853 842,00	756 976,31	20 402,18	9 590 416,13

ETAT DES CREANCES ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Usager, clients et comptes rattachés	481 419	481 419	
Autres créances - Débiteurs divers	170 264	170 264	
Charges constatées d'avance	17 908	17 908	
TOTAL	669 591	669 591	

ETAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an et 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	8 831 562	504 842	1 980 597	6 346 123
Emprunts et dettes financières diverses de crédit	164 162	164 162		
Fournisseurs et comptes rattachés	261 153	261 153		
Personnel et comptes rattachés	342 908	342 908		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	437 245	437 245		
Autres impôts taxes et assimilés	60 299	60 299		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	7 961			7 961
Autres dettes	259 273	226 266		33 007
Produits constatés d'avance	3 680			3 680
TOTAL	10 368 243	1 996 875	1 980 597	6 390 771

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provision personnel surcroît travaux	84 000			84 000
Provision pour charges	3 750			3 750
Provision pour litige salarié	30 000			30 000
Provision pour risque sortie ZRR FV	86 453			86 453
Provision CP salariés partis	18 972			18 972
Provisions IFC	596 460	2 887		599 347
Provision indemnité licenciement	19 803		19 803	-
TOTAL	839 438	2 887	19 803	822 522

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 693
Fournisseurs et comptes rattachés	91 860
Dettes provisionnées pour congés à payer, autres congés et charges sociales et fiscales liées	315 879
Organismes sociaux	122 470
Etat et Collectivité	30 686
TOTAL	582 588

PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Autres créances	145 616
TOTAL	145 616
Les produits à recevoir correspondent principalement :	
Remboursement de formation OPCO : 24K€	
Indemnités journalières complémentaires AGRR : 4K€	
Produits de la tarification GELDI ALDI : 14K€	
CNR du Conseil Départemental : 103K€	

ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements en matière de retraites

L'indemnité de fin de carrière est calculée selon la méthode rétrospective prorata temporis avec un taux d'actualisation de 3,8 %, une revalorisation des salaires de 1%, table de mortalité INSEE 2019-2021.

Le calcul de l'engagement de retraite suivant les dispositions de la convention collective et dans l'option de départ à la demande du salarié à l'âge de 64 ans s'établit au 31/12/2025 à 599 347 euros.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES –ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Emprunt Caisse Epargne

- Affectation hypothécaire donnée - Capital dû au 31/12/2025 : 1 291 984,59€
- Garantie caution personne morale reçue de la Compagnie Européenne de garantie et de crédit à hauteur de 50% – Capital dû au 31/12/2025 : 645 992,30€

Emprunt Caisse Epargne

- Garantie caution personne morale reçue de Communauté d'Agglomération du Pays Basque à hauteur de 50% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2025 : $4\,102\,323,28\text{€} / 2 = 2\,051\,161,64\text{€}$
- Garantie reçue du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 50% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2025 : $4\,102\,323,28\text{€} / 2 = 2\,051\,161,64\text{€}$

Emprunt Crédit Foncier de France

- Garantie caution personne morale de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque à hauteur de 100% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2025 : 310 506,09€

VARIATION DES FONDS PROPRES (avant affectation du résultat) EN EUROS

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	282 183				282 183
Fonds propres avec droit de reprise	1 059 895				1 059 895
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 084 605		105 457		3 190 062
Report à nouveau	-1 903 145		187 025		-1 716 120
Excédent ou déficit de l'exercice	292 480	292 480	281 764		281 764
Situation nette (sous-total)	2 816 018				3 097 784
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 961 703			69 220	1 892 483
Provisions réglementées	173 050		52 954		226 004
TOTAL	4 950 771	292 480	627 200	69 220	5 216 271

ETATS DES FONDS DEDIES : Tableau de suivi

Ressources	Montant initial	REPORT	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Liées à la générosité du public	152 828		20 421	132 407
				0
TOTAL	152 828	0	20 421	132 407

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Comptes 131	2 788 092	25 640		2 813 732
Total	2 788 092	25 640		2 813 732

Subvention de 3 698€ obtenue de la CARSAT suite à l'achat d'une auto-laveuse pour un coût HT de 4 350€.

Subvention de 10 395€ obtenue de la CARSAT suite à l'achat de matériels médicaux pour un coût HT de 12 229,31€.

Subvention de 11 121€ obtenue de la CARSAT suite à l'achat de chariots pour un coût HT de 13 083€.

Reprise des Subventions d'investissement au résultat

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Comptes 139	826 390	94 860	-	921 250
Total	826 390	94 860		921 250

la reprise de la subvention est faite sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien.



VENTILATION DES PRODUITS DE TARIFICATION ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2025 :

FOYER DE VIE : 2 187 575€ dont - 2 042 518€ en produits de la tarification
 - 145 057€ de revalorisations salariales Ségur pour tous
 et Laforcade

EHPAD :

- Section Hébergement : 2 925 758€ dont - 2 777 464€ en produits de la tarification
 - 148 294€ en revalorisations salariales Ségur
- Section Dépendance : 986 602€ dont - 867 209€ en produits de la tarification
 - 115 593€ en revalorisations salariales Ségur
 - 3 800€ en financement complémentaire
- Section Soins : 2 434 757€ dont - 2 112 409€ en forfait soins
 - 314 185€ en revalorisations salariales Ségur
 - 8 163€ en CNR

ACTIVITE COMMERCIALE – PRESTATION LINGE, CUISINE, LOYER : 700 105€

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le résultat exceptionnel concerne désormais les produits et charges liés à un événement majeur et inhabituel.

	Net
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Charge exceptionnelle suite usurpation d'identité	484
Résultat exceptionnel	-484

EFFECTIFS EN CDI AU 31/12/2025

	Hommes		Femmes		Total	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Cadres	2	2	9	6.84	11	8.84
Non cadres	13	12.19	102	94.28	115	106.47
Total	15	14.19	111	101.12	126	115.31